

Séance plénière du 23 septembre 2013

<b>PLAN « AVENIR JEUNES EN REGION CENTRE »</b>
--

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 1<sup>ère</sup> et 4<sup>ème</sup> commissions ;

Vu l'avis du bureau ;

Madame Algue VANMAELDERGEM, rapporteure entendue ;

**DÉLIBÈRE**

**Une appréciation globale positive**

Le Conseil économique social et environnemental de la région Centre apprécie la mise en place de ce plan « Avenir jeunes en région Centre » qui prend en compte de nombreux points qu'il avait mis en exergue au travers d'un premier rapport « Etre jeune en région Centre », datant de 2010, et au travers d'une communication « Quelles perspectives pour la mise en œuvre d'une politique jeunesse en région Centre ? », de juin 2013.

Avant tout, le CESER tient à souligner sa satisfaction de voir la question de l'autonomie des jeunes pleinement abordée et ce, sans limitation. En effet, l'autonomie est ici appréhendée dans une complémentarité d'approches, évoquant aussi bien les questions de la formation, de l'emploi, de l'insertion, de la mobilité, du logement mais aussi celles de l'épanouissement personnel du jeune, incluant les dimensions culturelle, sportive ou de loisirs. Ce plan « Avenir jeunes en région Centre » dresse à la fois une liste des actions et mesures déjà existantes à destination des jeunes et 15 mesures nouvelles qui viennent compléter l'action régionale, combler des manques. La réponse apportée est complète même si les mesures nécessiteront d'être priorisées.

Le CESER apprécie aussi que ce plan tienne compte de la parole de jeunes à la fois par l'expression de la Conférence régionale de la jeunesse et par l'exploitation des résultats d'une enquête menée auprès de 1 400 jeunes de 16 à 25 ans au cours du mois de juin 2013. Il souhaiterait d'ailleurs connaître plus précisément qu'évoqué en annexe du présent plan, les résultats de cette enquête, ainsi qu'une analyse approfondie concernant le profil des jeunes ayant répondu.

### **Des clarifications nécessaires**

Si le CESER est globalement satisfait, il a toutefois quelques demandes de précisions en termes budgétaires mais aussi au niveau du public cible de chacune de ces mesures qui manquent de clarté. Le CESER espère que les cadres d'intervention qui devraient être soumis à un examen en séance plénière fin 2013, mais aussi la Décision Modificative n° 2 et le Budget primitif pour 2014 apporteront les éclaircissements nécessaires. Le CESER sera, par ailleurs, attentif à la mobilisation d'autres ressources, fonds européens notamment, pour le renforcement de cette politique jeunesse, mobilisation qui implique une concertation avec les petits porteurs de projets associatifs et acteurs jeunesse entre autres.

### **Une nécessaire co-construction des politiques jeunesse**

Concernant la concertation, le CESER souhaite que celle-ci intègre tous les acteurs œuvrant auprès et pour la jeunesse (institutionnels ou associatifs). Il est en attente de la mise en place effective du Comité d'administration régionale (CAR) en région, présidé par le préfet de Région et qui doit associer les acteurs locaux, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux, les mouvements associatifs et les organisations de jeunes. Ce CAR doit en effet permettre une traduction territoriale des orientations définies par le Gouvernement en février 2013 lors du Comité interministériel de la jeunesse (CIJ).

Au-delà de l'association des acteurs institutionnels ou représentatifs, et pour rendre opérationnelles les mesures pressenties, la définition des cadres d'intervention doit nécessairement associer les partenaires représentatifs du monde de la jeunesse.

### **Le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)**

Pour ce qui est du Service public régional de l'orientation, le CESER est en attente de précisions sur le contenu et d'une réalisation concrète qui tarde à se mettre en place. Le CESER considère l'accès à l'information et à la communication comme un préalable à l'autonomie et ces aspects semblent peu traités dans ce plan. A ce titre, le CESER souhaite rappeler une préconisation qu'il avait émise lors de l'élaboration de son rapport « être jeune en région Centre » : il proposait la création d'un portail unique permettant aux jeunes de trouver toutes les informations utiles et les aides proposées par les différents acteurs (institutionnels, associatifs, économiques...). Ce portail serait plus large que le site « jeunes o centre » car renvoyant sur les sites existants.

### **Sur les volets formation/emploi**

Si le plan « avenir jeunes en région Centre » n'aborde le problème de l'emploi sur ce dossier qu'à travers l'angle orientation et emplois d'avenir, cet enjeu est largement repris dans un autre rapport soumis ce jour au CESER, à savoir le plan de mobilisation pour le développement économique et l'emploi.

Concernant le volet formation, l'effort de la Région pour équiper les lycées de tablettes ou d'ordinateurs portables apparaît louable mais malgré tout insuffisant au regard des besoins (seuls 10 lycées seront équipés). Le CESER apprécie néanmoins que les étudiants du sanitaire et social bénéficient d'une extension de l'expérimentation menée visant à donner des tablettes aux étudiants en master. Cela va dans le sens d'une reconnaissance de ces jeunes comme étudiants à part entière. Le CESER a d'ailleurs émis ce souhait dans sa communication relative aux formations médicales et paramédicales post bac en région Centre.

Pour ce qui est des emplois d'avenir, il faut veiller, au-delà des objectifs quantitatifs, à la qualité des emplois offerts et aux perspectives offertes à ces jeunes en termes de parcours professionnel. Ces emplois doivent être valorisants pour les jeunes, ce qui passe en premier lieu par l'accès à la formation professionnelle. La forte mobilisation du secteur associatif sur cette question est appréciée. Si le plan de formation envisagé pour les emplois d'avenir apparaît comme positif et clarifie l'implication du Conseil régional, il devra être articulé avec les plans de formation des entreprises ou des associations employeuses.

### **Sur le logement**

Le CESER souhaite l'articulation du dispositif national « garantie universelle des loyers » prévu par la loi Duflot et le dépôt de garantie prévu par le Conseil régional du Centre. Il s'interroge aussi sur le niveau de dotation envisagé qui pourrait s'avérer insuffisant au regard des besoins.

### **Sur les mesures relevant de l'accès à la citoyenneté, aux loisirs, au sport et à la culture**

Concernant le dispositif « ciT'Lycées » qui vise à ouvrir les lycées sur leur territoire pour construire des liens avec divers publics, le CESER aimerait connaître l'avancée du programme d'actions envisagé et sa potentielle généralisation dans l'ensemble des lycées de la région. Il aimerait également savoir si des moyens dédiés vont être mobilisés et à quelle échéance. Le CESER regardera avec attention le premier bilan qui sera réalisé de l'expérimentation menée au travers de ce dispositif.

La mesure apportant un soutien financier pour le BAFA répond à une demande du CESER et il souligne que cela participe de la formation citoyenne des jeunes adultes. Toutefois, restent à définir les modalités concrètes de cette aide. Quand ce soutien interviendra-t-il ? Après le stage de base ou après le stage perfectionnement ? Comme avance ? Sous quelles conditions ? Et comment ? Ne vaudrait-il pas mieux envisager une avance plutôt qu'un remboursement afin de réellement soutenir les jeunes et leurs familles ? La définition prochaine du cadre d'intervention devra nécessairement associer les opérateurs de formation pour trancher ces modalités et rendre opérationnelle cette mesure.

Sur l'accès à la culture et au sport, et en référence au rapport du CESER présenté à la séance plénière de ce jour et traitant de cette question, on ne peut qu'encourager la Région à aller plus loin. L'ajout de deux chèques dans le chéquier CLARC pour assister à des manifestations sportives apparaît comme une réponse utile mais quelque peu insuffisante au regard des enjeux. Le rapport du CESER sur ce thème préconise, en effet, l'extension des propositions de ce chéquier aux manifestations associatives culturelles et socioculturelles.

\*  
\* \*

En conclusion, le CESER apprécie le plan annoncé car il va dans le sens d'une réelle aide à l'acquisition d'une autonomie pour l'ensemble des jeunes de la région Centre mais regrette toutefois l'absence de priorisation des mesures envisagées. Il restera vigilant sur l'effectivité de ce plan et sur l'association de l'ensemble des acteurs régionaux à sa mise en œuvre.

Vote :

Pour : 80

Contre : 0

Abstentions : 1

Avis adopté à la majorité.



Xavier BEULIN